



Rapport d'activité 2020

Revue de l'année	2
Statistiques	5
Compte de résultat 2020	8
Bilan au 31 décembre 2020	9
Annexe aux comptes 2020	11
Rapport de l'organe de révision	12
Composition personnelle	13

Zurich, le 17 mai 2021



Revue de l'année

Le nombre d'opérations de fusions et acquisitions (publiques) a fortement reculé en 2020 en raison de l'impact économique lié à la pandémie mondiale de coronavirus ; sans surprise, la Suisse n'a pas échappé à cette tendance. Dans un environnement très tendu pour les offres publiques d'acquisition, la Commission des OPA (la **Commission**) a prononcé dix décisions¹ dans le cadre de huit procédures.²

Parmi ces procédures, deux concernent des **offres publiques d'acquisition** :

- En mars 2020, Parjointco Switzerland SA³, sise à Genève, Suisse, a présenté une offre publique d'échange⁴ aux actionnaires de Pargesa Holding SA, une société faîtière dont les titres de participation étaient cotés auprès de SIX Swiss Exchange SA, afin de simplifier la structure complexe du groupe de la société visée. Cette opération a atteint un volume d'environ CHF 3.310 milliards. Le succès de l'offre, suivi du retrait de la cotation des titres de Pargesa Holding SA en novembre 2020, ont permis de simplifier la structure du groupe Pargesa Holding SA, qui se caractérisait notamment par la coexistence de deux sociétés cotées au sein de la même chaîne de détention.⁵
- L'offre publique d'acquisition annoncée par UPC Suisse Sàrl⁶, Wallisellen, Suisse, en août 2020 a permis à son auteur d'obtenir le contrôle total du groupe formé de Sunrise Communications Group SA, Opfikon, Suisse, et de ses filiales, qui représentait alors le deuxième plus grand fournisseur intégré de télécommunications en Suisse. Cette opération a atteint un volume d'environ CHF 4.979 milliards.⁷

Le volume global des offres publiques présentées en 2020 s'élève à environ CHF 8.289 milliards⁸ et excède ainsi les volumes respectivement atteints lors des exercices 2018 et 2019.⁹

¹ Ces décisions sont disponibles à l'adresse <https://www.takeover.ch/transactions/all>.

² Les procédures relatives aux programmes de rachat exonérés en procédure d'annonce ne sont ici pas comptabilisées (cf. Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat, du 27 juin 2013 (état au 1^{er} janvier 2016), ch. 31 ss).

³ Il s'agit d'un véhicule financier détenu par deux groupes familiaux, savoir le groupe Frère et la *Desmarais Family Residuary Trust*.

⁴ Dans le cadre de l'offre d'échange de Parjointco Switzerland SA, les titres offerts aux actionnaires de Pargesa Holding SA en contrepartie de leurs propres titres de participation étaient des actions de la société belge Groupe Bruxelles Lambert, cotées sur le marché Euronext Bruxelles. Groupe Bruxelles Lambert est une société faîtière qui détient des participations dans différentes sociétés d'exploitation actives dans les domaines de l'industrie et des services.

⁵ A ce sujet, voir les décisions 756/01 du 13 février 2020 et 756/02 du 20 avril 2020 dans l'affaire *Pargesa Holding SA*.

⁶ Il s'agit d'une société détenue intégralement par Liberty Global plc, Londres, Royaume-Uni. Liberty Global plc est une *public limited company* régie par le *United Kingdom Companies Act 2006*, spécialisée à l'échelle mondiale avec ses filiales dans les secteurs des médias et des télécommunications.

⁷ A ce sujet, voir la décision 770/01 du 26 août 2020 dans l'affaire *Sunrise Communications Group AG*.

⁸ A ce sujet, voir également le tableau *Volume des offres publiques d'acquisition* en page 6 du présent rapport d'activité 2020.

⁹ Le volume global atteint en 2019 s'élève à environ CHF 7 milliards. En 2018, il est légèrement en deçà de CHF 1 milliard.



Au cours de l'année écoulée, le nombre d'**autres procédures en examen d'états de fait pertinents du point de vue du droit des OPA**¹⁰, tels la (non-)existence de l'obligation de présenter une offre ou l'octroi de dérogations à cette obligation, est resté faible. La Commission n'a ouvert que quatre procédures de ce type.¹¹ Parmi elles, l'affaire suivante mérite une attention particulière :

- Par décision 765/02 du 20 août 2020 dans l'affaire *MCH Group AG* (la **décision 765/02**), rendue par la Commission sur opposition d'un actionnaire qualifié contre la décision 765/01 du 13 juillet 2020 dans la même affaire, la Commission a constaté que la clause d'opting up formellement sélective soumise au vote de l'assemblée générale de MCH Group AG le 3 août 2020 n'avait pas été approuvée par la majorité des actionnaires minoritaires dans le cadre du vote spécial requis pour l'adoption de cette disposition. Ainsi, contrairement aux informations différentes contenues dans le protocole de cette assemblée, les actionnaires minoritaires de MCH Group AG n'avaient pas accepté l'introduction de cette clause, mais l'avaient rejetée à une faible majorité. Pour parvenir à ce résultat, la Commission a rappelé sa pratique selon laquelle sont déterminantes dans le calcul des voix attribuées aux actionnaires minoritaires les voix représentées (et non les voix émises), de sorte que les abstentions sont comptées comme des voix négatives. Par décision du 16 octobre 2020, le comité des offres publiques d'acquisition et de la responsabilité de l'Etat de la FINMA a confirmé la décision de la Commission et rejeté les deux recours dirigés contre la décision 765/02.¹²

Il convient par ailleurs de relever, dans le cadre de l'affaire *SHL Telemedicine Ltd.*, que la Commission a déposé une dénonciation le 15 juillet 2019 auprès du Département fédéral des finances DFF du chef d'une violation éventuelle de l'obligation de présenter une offre selon l'art. 152 LIMF.¹³ La Commission a complété sa dénonciation en date des 5 novembre 2019 et 5 novembre 2020.

Le nombre de programmes de rachat d'actions traités par la Commission en 2020 a également fortement chuté. Au cours de l'exercice écoulé, la Commission n'a traité que 12 **programmes de rachat**. Dans dix cas, les programmes de rachat ont pleinement satisfait aux conditions et charges énoncées aux chapitres 1 à 4 de la Circulaire COPA n° 1 : Programmes de rachat, du 27 juin 2013, qui permettent une exemption en procédure d'annonce. Dans deux cas, la Commission a exonéré les programmes de rachat au moyen d'une décision.

Du point de vue de la réglementation, la Commission a adopté en 2020 la nouvelle Circulaire COPA n° 5 : Dérogation à l'offre obligatoire à des fins d'assainissement / Concept d'assainissement de la société visée, du 2 septembre 2020 (la **Circulaire n° 5**).¹⁴ La Circulaire n° 5 a pour but de renforcer la sécurité juridique des participants au marché en précisant les informations dont la

¹⁰ Au sujet des « autres procédures », voir les statistiques en page 5 du présent rapport d'activité 2020.

¹¹ A ce sujet, voir la décision 745/02 du 28 janvier 2020 dans l'affaire *LEM Holding SA*, la décision 757/01 du 25 février 2020 dans l'affaire *Vetropack Holding AG*, les décisions 765/01 du 13 juillet 2020 et 765/02 du 20 août 2020 dans l'affaire *MCH Group AG* ainsi que la décision 768/01 du 30 juin 2020 dans l'affaire *Meyer Burger Technology AG*.

¹² Cette décision est disponible à l'adresse <https://www.takeover.ch/transactions/detail/nr/0765>.

¹³ A ce sujet, voir la décision 672/10 du 5 novembre 2019 dans l'affaire *SHL Telemedicine Ltd.*, lit. O.

¹⁴ La Circulaire n° 5 est disponible à l'adresse <https://www.takeover.ch/legaltexts/detail/id/251>.



Commission a en principe besoin pour évaluer une requête tendant à l'octroi d'une dérogation à des fins d'assainissement. Cela devrait permettre au requérant et à la société visée de préparer les informations topiques en temps utile, de façon à ce que l'examen de la requête puisse s'effectuer dans les meilleurs délais. La Circulaire n° 5 est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2020.

A l'instar des années précédentes, trois séances de commission plénières ont été convoquées en 2020 pour exécuter les tâches définies à l'art. 3 al. 2 du Règlement de la Commission.¹⁵

Alors que la Commission a pu clôturer l'exercice 2019 avec un excédent de recettes de CHF 136'504¹⁶ grâce aux revenus comparativement plus élevés provenant de ses émoluments, elle a connu un **exercice 2020** déficitaire. La Commission termine ainsi cet exercice sur un déficit de CHF 166'056 et une réduction correspondante de ses fonds propres, en dépit d'un abandon de créance de CHF 461'521 de SIX Swiss Exchange SA sur des avances de liquidités déjà effectuées.

Pour la Commission :

Thomas A. Müller
Président

¹⁵ Soit notamment l'adoption du rapport d'activité annuel à l'intention de la FINMA ainsi que l'approbation du budget et des comptes annuels.

¹⁶ Compte tenu de l'abandon de créance de SIX Swiss Exchange SA à concurrence du solde du compte d'avances de CHF 461'520.50 (selon le chiffre 3a de l'accord entre la Commission et SIX Swiss Exchange SA).



Statistiques

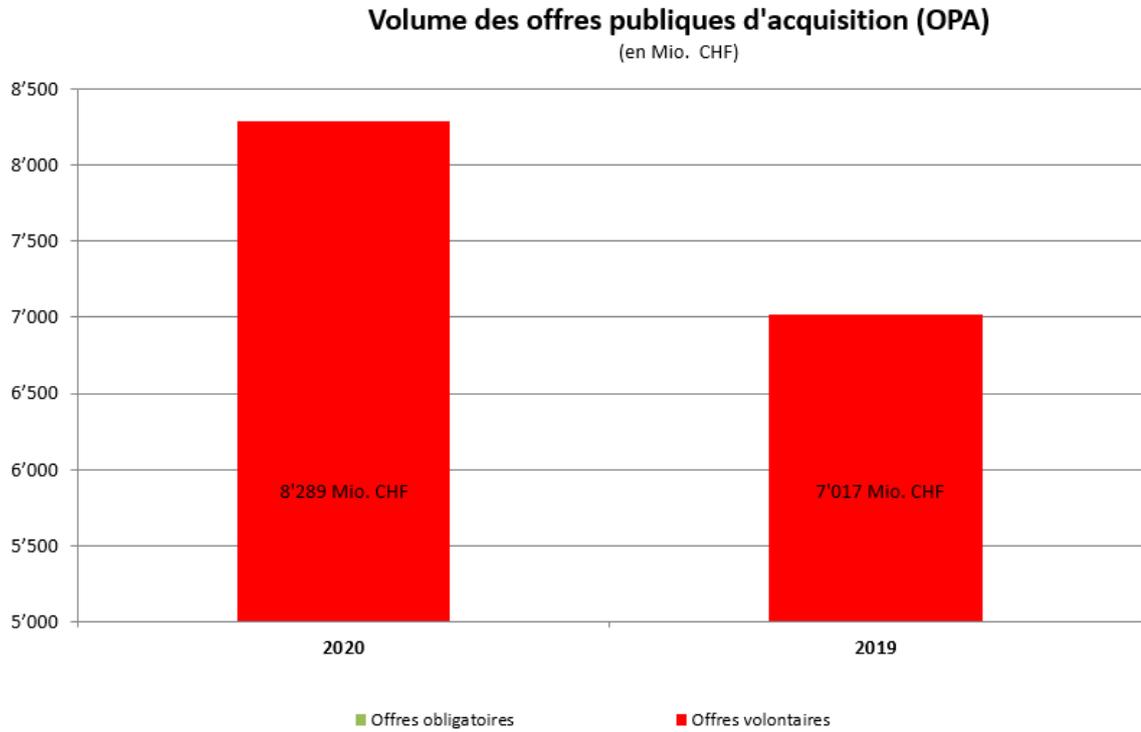
Offres	2020	2019	2018
Total	2	6	5
- dont offres obligatoires	0	0	1
- dont offres volontaires	2	6	4
- dont offres concurrentes	0	0	0
- dont initialement amicales ¹⁷	2	6	5
- dont initialement hostiles ¹⁸	0	0	0
- dont offres en espèces	1	5	5
- dont offres d'échange	1	1	0
- dont offres mixtes	0	0	0
- dont offres avec alternative en espèces	0	0	0
Programmes de rachat			
Total	12	27	27
- dont exonérations en procédure d'annonce	10	24	21
- dont exonérations par décision	2	3	6
- dont rachats au prix du marché	10	16	18
- dont rachats sur ligne ordinaire	3	7	4
- dont rachats sur ligne séparée	8	10	14
- dont rachats à prix fixe	2	7	4
- dont rachats par options put	0	4	4
- dont rachats par échange	0	0	1
Autres procédures			
Total	4	6	7
- Dérogations à l'obligation de présenter une offre / (Non-)existence de l'obligation de présenter une offre	4	4	6
- Application du droit suisse des OPA	0	0	0
- Offre potentielle	0	0	0
- Qualification attestation d'équité (fairness opinion)	0	2	1
- Autres	0	0	0
Décisions			
- Nombre total de décisions de la Commission	10	23	24
- dont décisions publiées	10	22	24
- dont décisions non publiées	0	1	0
- Nombre de décisions contestées			
- devant la Commission (opposition)	1	1	0
- devant la FINMA (recours)	1	1	2
- devant le TAF (recours)	0	1	1

¹⁷ Le rapport du conseil d'administration recommande d'accepter l'offre ou renonce à formuler une recommandation.

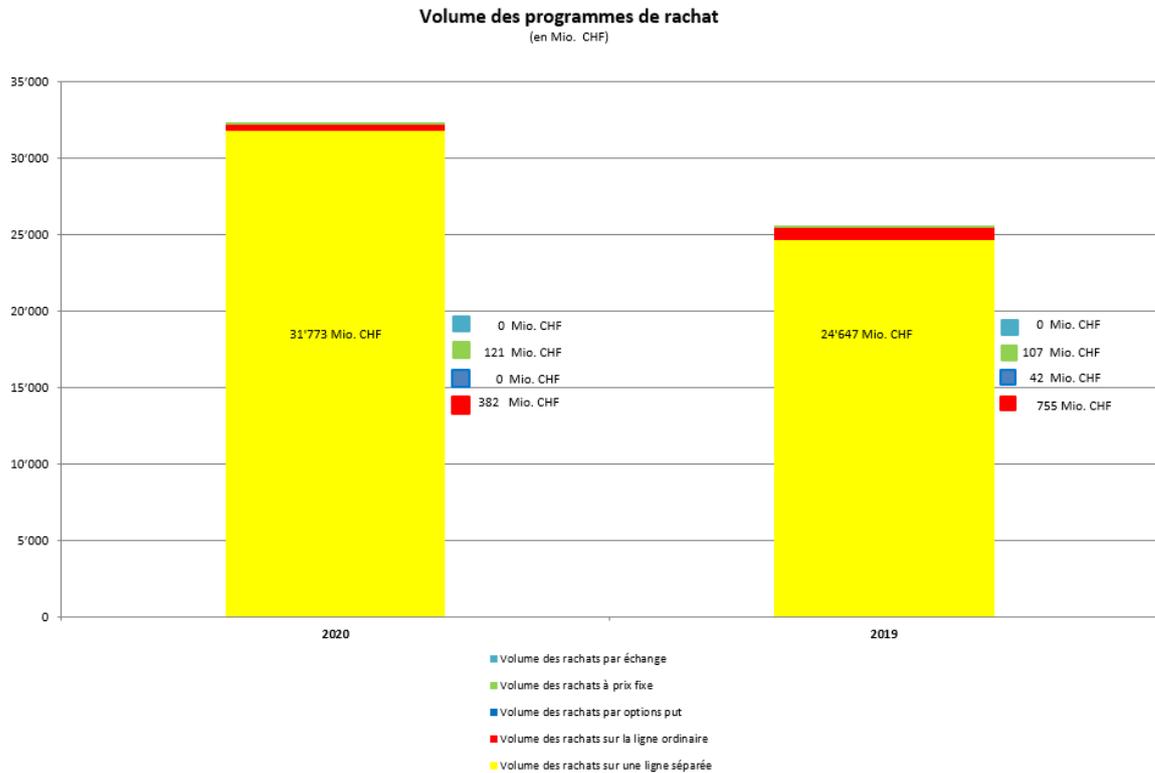
¹⁸ Le rapport du conseil d'administration recommande de refuser l'offre.



Offres publiques d'acquisition



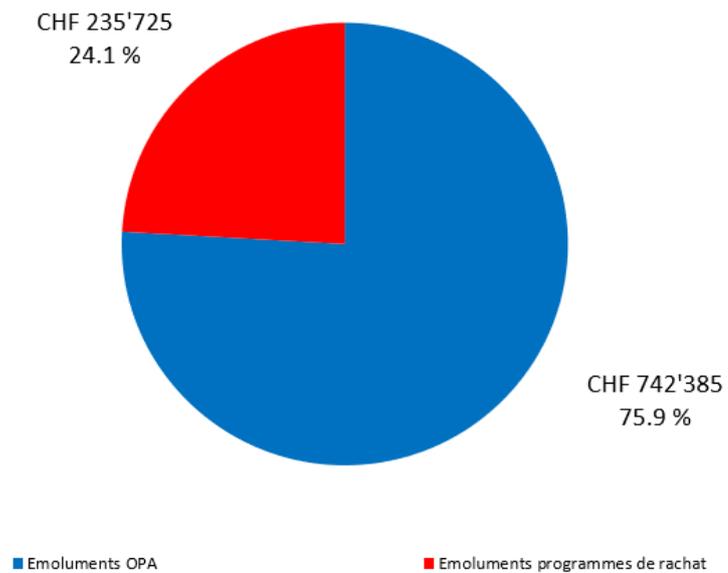
Programmes de rachat



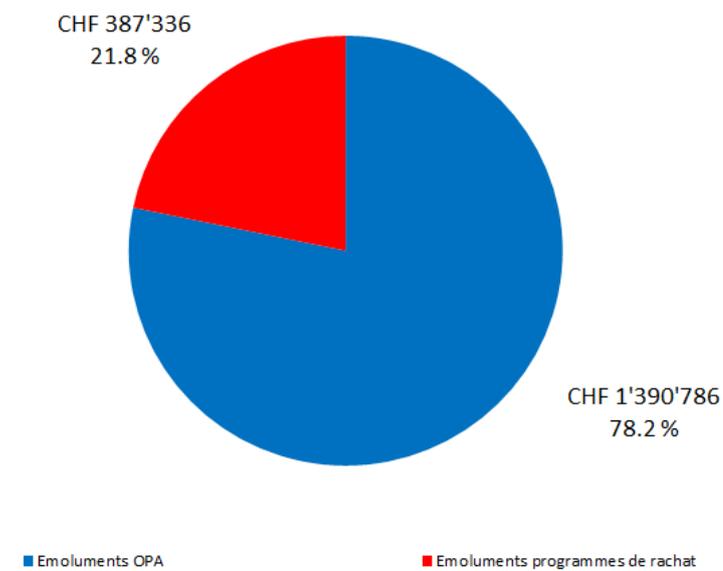


Emoluments

Recettes provenant des émoluments 2020 CHF 978'110



Recettes provenant des émoluments 2019 CHF 1'778'122





Comptes annuels 2020 de la Commission

Compte de résultat 2020

	2020 CHF	2019 CHF
Nettoerlös aus Leistungen	978'110	1'778'122
<i>Einnahmen aus Gebühren</i>	<i>978'110</i>	<i>1'778'122</i>
BRUTTOGEWINN I	978'110	1'778'122
Personalaufwand	1'344'226	1'370'413
<i>Honorare Präsident und Mitglieder</i>	<i>344'000</i>	<i>440'000</i>
<i>Sozialversicherungen und Spesen Präsident und Mitglieder</i>	<i>22'176</i>	<i>26'949</i>
<i>Löhne Sekretariat</i>	<i>779'642</i>	<i>717'626</i>
<i>Sozialversicherungen und Spesen Sekretariat</i>	<i>198'408</i>	<i>185'838</i>
BRUTTOVERLUST II, BRUTTOGEWINN II	-366'116	407'709
Übriger betrieblicher Aufwand	259'623	268'094
<i>Mietaufwand inkl. Nebenkosten</i>	<i>89'235</i>	<i>87'368</i>
<i>Unterhalt, Reparaturen</i>	<i>8'355</i>	<i>8'324</i>
<i>Büro- und Verwaltungsaufwand</i>	<i>54'381</i>	<i>62'877</i>
<i>EDV-Aufwand</i>	<i>105'993</i>	<i>107'261</i>
<i>Anderer Betriebsaufwand</i>	<i>1'659</i>	<i>2'263</i>
BETRIEBLICHES ERGEBNIS VOR ZINSEN UND ABSCHREIBUNGEN	-625'739	139'615
Abschreibungen Anlagevermögen	2'510	2'900
BETRIEBLICHES ERGEBNIS VOR ZINSEN	-628'249	136'715
Finanzaufwand	-265	-299
Finanzertrag	0	88
BETRIEBLICHES ERGEBNIS	-628'514	136'504
Betriebsfremder, ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Ertrag	462'458	0
<i>Ausserordentlicher Ertrag</i>	<i>938</i>	<i>0</i>
<i>Defizitgarantie SIX Swiss Exchange AG</i>	<i>461'521</i>	<i>0</i>
UNTERDECKUNG, ÜBERDECKUNG	-166'056	136'504



Bilan au 31 décembre 2020

AKTIVEN	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Umlaufvermögen		
Flüssige Mittel	605'581	1'101'058
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	45'000	168'500
Übrige kurzfristige Forderungen <i>davon gegenüber Sozialversicherungen</i>	37'710 <i>37'710</i>	10'964 <i>10'964</i>
Aktive Rechnungsabgrenzungen	9'597	22'646
Total Umlaufvermögen	697'888	1'303'168
Anlagevermögen		
Mobile Sachanlagen	7'500	8'800
Total Anlagevermögen	7'500	8'800
TOTAL AKTIVEN	705'388	1'311'968
PASSIVEN	31.12.2020	31.12.2019
	CHF	CHF
Kurzfristiges Fremdkapital		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	3'453	20'357
Übrige kurzfristige Verbindlichkeiten <i>davon gegenüber Sozialversicherungen</i>	9'734 <i>9'734</i>	8'686 <i>8'686</i>
Passive Rechnungsabgrenzungen	107'808	161'139
Total kurzfristiges Fremdkapital	120'995	190'182
Langfristiges Fremdkapital		
Übrige langfristige Verbindlichkeiten <i>Vorschuss SIX Swiss Exchange AG</i>	0 <i>0</i>	371'338 <i>371'338</i>
Total langfristiges Fremdkapital	0	371'338
Total Fremdkapital	120'995	561'520
Eigenkapital		
Eigenkapital Vorjahr	750'448	613'945
Unterdeckung, Überdeckung	-166'056	136'504
Total Eigenkapital	584'393	750'448
TOTAL PASSIVEN	705'388	1'311'968



Aperçu général des avances de SIX :

	2020	2019
<i>Solde initial des avances de SIX en début d'année</i>	CHF 371'338	CHF 0
+ Avances de SIX en cours d'année	CHF 90'182.50	CHF 371'338
./. Renonciation de SIX aux avances à hauteur de la perte annuelle	CHF 461'520.50	CHF 0
= <i>Solde final du compte d'avances en fin d'année</i>	CHF 0	CHF 371'338



Annexe aux comptes annuels 2020

Anhang zur Jahresrechnung

Unternehmen, Rechtsform, Sitz

Unternehmen: Übernahmekommission
Rechtsform: Körperschaft öffentlichen Rechts
Sitz: Zürich

Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 961) erstellt.

Anzahl Mitarbeiter

	31.12.2020	31.12.2019
Vollzeitstellen im Jahresdurchschnitt	unter 10	unter 10

Mietverpflichtungen mit einer Laufzeit > 1 Jahr

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Der Mietvertrag für die Geschäftsräumlichkeiten an der Stockerstrasse 54 in Zürich ist befristet bis zum 31. Mai 2022 und endet ohne Kündigung automatisch. Restbetrag der daraus resultierenden Verbindlichkeiten:	120'558.05	205'657.85

Erläuterungen zu ausserordentlichen, einmaligen oder periodenfremden Positionen der Erfolgsrechnung

	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Zürich, Rückprämie Krankentaggeldversicherung	937.50	0.00
SSX Forderungsverzicht	461'520.20	0.00
Total ausserordentlicher, einmaliger oder periodenfremder Ertrag	462'457.70	0.00

Änderung in der Stetigkeit

Die Jahresrechnung wurde neu gegliedert, wobei die Vorjahresangaben der neuen Gliederung angepasst wurden.



Rapport de l'organe de révision

Treuhand | Steuer- und Rechtsberatung
Wirtschaftsprüfung | Unternehmensberatung
Informatik-Gesamtlösungen



Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Mitglieder der Übernahmekommission Zürich

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Übernahmekommission für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der Präsident der Übernahmekommission verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht Gesetz und Reglement entspricht.

OBT AG



David Brunner
zugelassener Revisionsexperte
leitender Revisor



Micaela Winter

Zürich, 26. Februar 2021

- Jahresrechnung 2020 (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang)



Composition personnelle de la Commission des OPA au 31 décembre 2020



Thomas A. Müller, Président

Membre du conseil d'administration de Raiffeisen Suisse
Président du conseil d'administration de Credit Exchange AG
Membre du conseil d'administration de Società Navigazione del Lago di Lugano
Membre du conseil d'administration de Twelve Capital Holding et AG
Membre du conseil d'administration de Copernicus Wealth Management AG

Président de la Commission des OPA depuis le 1^{er} janvier 2016
Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Jean-Luc Chenaux, Vice-Président

Avocat, associé du cabinet Kellerhals Carrard à Lausanne depuis 2011
(www.kellerhals-carrard.ch)
Professeur de droit commercial à l'Université de Lausanne

Vice-président de la Commission des OPA depuis le 1^{er} septembre 2017
Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Lionel Aeschlimann

Associé gérant de Mirabaud SCA et CEO de Mirabaud Asset Management
(www.mirabaud.ch)
Membre du conseil de fondation de Avenir Suisse

Membre depuis le 1^{er} janvier 2012



Prof. Dr. Franca Contratto

Avocate, LL.M.
Professeure ordinaire en droit privé, droit commercial et droit économique, avec
spécialisation en droit des marchés financiers, à l'Université de Lucerne
(www.unilu.ch)

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Prof. Dr. Mirjam Eggen

Avocate, LL.M.
Professeure ordinaire en droit privé à l'Université de Berne (www.ziv.unibe.ch)

Membre depuis le 1^{er} août 2017



Beat Fellmann

Chief Financial Officer (CFO) auprès de Valora AG (www.valora.com)

Membre depuis le 1^{er} janvier 2014



Thomas Rufer

Consultant indépendant (THR Consulting, Thomas Rufer)

Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de Givaudan SA

Membre depuis le 1^{er} avril 2007



Dr. Thomas Vettiger

Managing Partner de IFBC AG à Zurich (www.ifbc.ch)

Membre du conseil d'administration et président de l'Audit Committee de Investis Holding SA

Chargé d'enseignement en Corporate Finance à l'Université de Zurich

Membre depuis le 1^{er} septembre 2015



Composition personnelle du secrétariat de la Commission des OPA au 31 décembre 2020



Georg Gotschev
Dr. iur., avocat



Marie Jenny
Dr. iur., LL.M. (Harvard), avocate



Marc D. Nagel
lic. oec. HSG et lic. iur. HSG, avocat



Lukas Roos
Dr. iur., avocat
